

Nouvelles du conseil de ville

Réunion du 11 juin 2001



Compte tenu que le nouveau terrain de soccer n'est pas accessible, le conseil municipal a adopté plusieurs solutions de remplacement de plateaux afin de permettre le maintien du calendrier sportif tout en tenant compte des besoins de l'Association du club de soccer de Prévost.

Le conseil municipal a autorisé l'installation de jeux pour enfants au parc du lac Renaud pour un budget total de 2 145,25\$.

Le conseil municipal a autorisé le pavage d'une partie du chemin du Plein air ainsi que de la surlargeur de la rue Victor.

Le conseil municipal a adopté un budget de 19000\$ à même les sommes déjà autorisées pour le remblayage, et ce, dans le cadre de l'aménagement d'un débarcadère à l'école du Champ-fleuri.

Afin d'améliorer le réseau routier de la ville de Prévost, le conseil municipal a adopté un budget additionnel de 32000\$ pour procéder aux corrections de pavage dans diverses rues.

Le conseil municipal a autorisé l'achat de bordures en ciment pour un montant

total de 11 025 \$ afin de procéder à la réfection du trottoir de la rue Principale et du trottoir situé face au bureau de poste sur la rue de la Station.

Le conseil municipal a accepté les travaux pour l'ouverture du terre-plein de la route 117 face au poste de police, et en a autorisé le paiement conformément au contrat 2001-12. Le coût sera assumé par la Régie de police.

Le conseil municipal a adjugé un contrat au montant de 98429\$ au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme George V. Riddell et Fils inc., suite à l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 2001-13 relatif au contrat de la pose d'une membrane étanche pour le dépôt d'abrasifs d'hiver, rue Doucet.

Suite à l'ouverture des soumissions de l'appel d'offres 2001-17 relatif au contrat de remplacement des réservoirs souterrains au Centre culturel, le conseil municipal a adjugé le contrat au seul soumissionnaire conforme, soit Pétrole Pagé inc., pour un montant de 5334\$.

Le conseil municipal a entériné la résiliation du con-

trat 99-01 relatif à la coupe de gazon et à l'entretien des parcs et espaces verts, et ce, suite à une demande en ce sens provenant de l'entrepreneur. Le contrat a été confié à la firme Multi Concept.

Le conseil municipal a adopté le règlement 498 régissant les feux en plein air prévoyant de nouvelles règles quant aux feux d'ambiance et aux foyers extérieurs pour la protection de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

Le conseil municipal a adopté un règlement de signalisation afin d'ajouter des arrêts obligatoires sur les rues Boutons d'Or, Cécile, Gérard-Cloutier et chemin des Quatorze-Îles et une interdiction de stationner entre 20h et 7h sur la rue des Pommiers.

Le conseil municipal souligne les nombreuses années d'implication bénévole au sein de notre communauté de madame Yolande Leduc. À cet effet, le conseil municipal a nommé madame Leduc "Citoyenne honorable de la ville de Prévost".

Conformément à la politique sur les dons et subventions aux organismes, le conseil municipal a accordé une subvention de départ au montant de 500\$ à l'Association des gens d'affaires de Prévost.

L'Association des Résidents du Lac Écho/des Quatorze Îles

Programme de régénération des rives

L'ARLEQ invite les propriétaires vivant sur les rives du Lac Écho à une démonstration de plantation qui aura lieu à Prévost, samedi, le 23 juin 2001.

Cette séance d'initiation sera donnée par la biologiste Caroline Savage, M.Sc. de la Station de biologie des Laurentides, qui appartient à l'Université de Montréal et qui est située à Saint-Hippolyte. La démonstration portera sur les différentes méthodes adaptées aux talus en pente, aux murets et enrochements. Plus de 10 arbustes indigènes sont à la disposition des riverains qui veulent protéger les rives contre l'érosion et capter l'azote et le phosphore avant qu'ils ne contribuent à la croissance des algues et des plantes aquatiques du lac. Les espèces proposées atteignent pour la plupart entre 3 à 5 pieds de hauteur, produisent un enracinement profond et peuvent être plantées à la limite des hautes eaux. En plus d'attirer les oiseaux, ces arbustes sont très bien adaptés à notre climat et pro-

duisent une floraison printanière ou estivale. C'est donc, samedi le 23 juin, que les riverains intéressés pourront s'inscrire à notre programme, choisir et commander leurs plants (à des prix très-modiques, variant de \$0.50 à \$3.50). La plantation est prévue pour la mi-août.

Pour information:
Michel Lamontagne,
tél.: 450 - 224 4338

L'Ardoisière
Manufacturier d'Ardoise
Distributeur de
céramique
outillage fourni pour pose
2871, boul. Labelle à Prévost
224-7093

*Essentiellement...
pour vous*

Normand Brisson
*Naturopathie
et Relation d'Entre-Être*
2899, boul. Curé-Labelle, Prévost
Tél.: 450 **224-7776**

**Fleuriste
Louise**
2882-A
boul. Labelle
Prévost
224-8088

Dan Thang Bui plaide coupable

L'ex-directeur des loisirs de la Ville de Prévost sous l'administration du maire Cyr, M. Dan Thang Bui, a enregistré un plaidoyer de culpabilité, le 2 avril dernier, à l'accusation de s'être illégalement approprié une somme de 6285\$ provenant des paiements des cartes d'abonnement à la bibliothèque municipale de Prévost.

On se souviendra que, dans un premier temps en janvier 2001, Monsieur Bui avait choisi que sa cause soit entendue devant un juge et un jury.

Cependant, lors de la comparution du 2 avril dernier, l'avocat de M. Bui, Me Luc Charbonneau, a indiqué que son client souhaitait une nouvelle option, soit celle d'un

juge seul de la Cour Provinciale.

L'Hon. Juge Hugues Saint-Germain a accordé son consentement et a fixé au 9 octobre 2001 la date des représentations sur sentence.

Monsieur Bui avait pris engagement en janvier 2001 de rembourser intégralement à la Ville de Prévost la somme de 6 285 \$; le dossier de la Cour indique que l'accusé a payé, par versements mensuels, 2 392 \$ à la Ville de Prévost en accord avec l'entente intervenue. Il est probable que le solde dû sera acquitté d'ici la date de représentation sur sentence.

POUTCHY

**Nouvel
emplacement**

**Nourriture et
accessoires
pour animaux**



2919, boul. Labelle à Prévost
224-8630

**Nouveau
à Prévost**

**Articles de
décoration en
provenance
d'Amérique
Latine, hamacs,
meubles**

**Hamac
Maya**

**Décor
Latin
IMPORTATION**

3029, boul Labelle à Prévost • Faubourg de la Station • 224-2964